

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023

**Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Établissements d'enseignement privé : avance sur participation

La ville de Quimper prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées quimpéroises par le versement d'un forfait par élève. Cette participation est versée en 9 fois. Un acompte est versé aux huit écoles privées catholiques et à Diwan. Le montant total versé en janvier 2024 s'élèvera à 153 626 €.

L'article L442-5 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association sont prises en charge par les collectivités territoriales. Cette participation, représentant l'aide de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées quimpéroises sous convention, est versée en 9 fois sur l'année civile.

Il convient dès à présent, avant de connaître définitivement le montant de l'aide qui leur sera attribué pour 2024 (lors du vote du budget primitif), de décider le versement d'un acompte en janvier 2024 (imputation budgétaire 213.6574.720).

Cet acompte sera égal au 1/9^{ème} de la subvention 2023 soit au total 153 626 €.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 46 suffrages exprimés dont 46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser la somme de 153 626 € pour l'avance de participation aux neuf écoles privées, du premier degré, concernées :

- OGEC Ecole Notre Dame de la miséricorde : 15 834 € ;
- OGEC Ecole Saint Corentin : 18 171 € ;
- OGEC Saint Jean- Baptiste Kerivoal : 15 003 € ;

- Ecole Saint Joseph : 14 696 € ;
- OGEC Ecole Saint Julien : 16 266 € ;
- OGEC Saint Charles Saint Raphaël : 36 658 € ;
- Ecole Sainte Bernadette : 9 824 € ;
- Ecole Sainte Thérèse : 11 951 € ;
- Diwan : 15 223 €.